

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 avril 2019

---

## LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

### AMENDEMENT

N ° CD393

présenté par  
Mme Couillard, rapporteure

-----

#### ARTICLE 9

À la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« règlement mentionné au premier alinéa du présent article »

les mots :

« même règlement délégué ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.